

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 238 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 6 mars 15)41 sur les conditions d'application du décret du 28 juillet 1940 sur levée de plein droit de la mise sous séquestre des biens appartenant aux ennemis.

n° 238

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 avril 1941

Numéro JO
n° 533 du 30/04/1941

Date du numéro
30 avril 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le radiogramme-circulaire n° 07 du 9 avril 1941,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Sonialis et dépendances, le décret du 0 mais 1941 sur les conditions d'application du décret du 28 juillet 1940 sur la levée de plein droit de la mise sous séquestre des biens appartenant aux ennemis. Art. 2. Le présent arrêté sera enregistré au Journal officiel après avoir donné lieu a des mesures de publicité extraordinaires.

NOUAILHETAS.